

Rapport et proposition

du

Conseil d'administration des chemins de fer fédéraux
au Conseil fédéral concernant le 2^{me} budget supplé-
mentaire pour 1902 des chemins de fer fédéraux,
pour être transmis à l'Assemblée fédérale.

Du 31 mai 1902.

*Monsieur le Président de la Confédération,
Messieurs les Conseillers fédéraux,*

Le budget primitif des chemins de fer fédéraux pour 1902 qui accompagnait notre rapport du 8 novembre 1901 ne comprenait, avec les dépenses de l'administration centrale à Berne, que les prévisions de recettes et de dépenses de l'ancien Central suisse; le premier budget supplémentaire, que nous vous avons présenté avec notre rapport du 22 mars 1902, contenait les recettes et les dépenses prévues pour l'ancienne entreprise du Nord-Est suisse, ainsi que les crédits supplémentaires destinés à l'administration centrale.

Le contrat d'achat de l'Union suisse du 22 novembre 1901 prévoyant que la reprise de ce réseau par l'administration des chemins de fer fédéraux aura lieu à partir du 1^{er} juillet 1902, nous devons, ensuite de la ratification du contrat par les

Chambres fédérales, soumettre à votre approbation un II^me budget supplémentaire fixant les recettes et les dépenses du réseau de l'Union suisse pour le second semestre de 1902, ainsi que les dépenses nouvelles de l'administration centrale relatives à ceux des services de l'Union suisse qui sont immédiatement rattachés à la Direction générale.

Le conseil d'administration de l'Union suisse avait déjà élaboré un budget de dépenses comprenant toute l'année 1902, et le Département fédéral des Postes et des Chemins de fer, par sa lettre à l'Union suisse du 18 décembre 1901, s'était déclaré d'accord avec ce mode de procéder, tout en réservant la révision et l'approbation des dépenses du second semestre par l'administration des chemins de fer fédéraux.

Nous avons prié la direction de l'Union suisse de nous présenter un projet de budget semestriel en se servant du schéma adopté pour nos précédents budgets; elle a bien voulu répondre affirmativement à notre demande et notre travail a pu se borner à une révision sommaire.

Notre deuxième budget supplémentaire se compose :

1. D'un budget d'exploitation avec 5 annexes, savoir :
 - a. le budget de l'économat avec celui du combustible ;
 - b. le budget de l'administration du matériel de la voie ;
 - c. le budget de l'administration des imprimés ;
 - d. le budget des ateliers principaux à Rorschach et à Coire ;
 - e. le budget de l'usine à gaz à Rorschach.
 2. D'un budget de pertes et profits pour le second semestre de 1902.
 3. D'un budget de construction pour le second semestre de 1902.
 4. D'un budget des dépenses du compte de capital pour le second semestre de 1902.
-

Deuxième budget supplémentaire d'exploitation pour 1902.

Les recettes d'exploitation sont celles du réseau de l'Union suisse pour le second semestre de 1902; les dépenses d'exploitation comprennent celles des services de l'Union suisse rattachés à la Direction générale et celles du IV^{me} arrondissement, dont l'organisation provisoire a été fixée par notre décision du

Les recettes présumées se montent à . . .	fr. 6,796,940
Les dépenses présumées se montent à . . .	» 4,454,615
Excédent présumé des recettes	fr. 2,342,325

Nous devons faire remarquer ici que dans les recettes et les dépenses d'exploitation sont aussi prévues celles du chemin de fer du Toggenbourg, compris dans le contrat de rachat et pour lequel l'Union suisse élaborait jusqu'ici un budget spécial

Recettes d'exploitation.

Nous budgetons :

I. Produit du transport des voyageurs . . .	fr. 3,032,000
II. Produit du transport des bagages, animaux et marchandises	» 3,227,000
III. Recettes diverses	» 537,940
Total	fr. 6,796,940

Ad I et II. Pendant les trois premiers mois de l'année 1902, les recettes d'exploitation du réseau de l'Union suisse ont été satisfaisantes et il n'y a pas lieu de supposer qu'il en sera autrement pour le reste de l'exercice, car l'industrie de la région paraît traverser une période de prospérité, et la construction de bâtiments y est très active, à St-Gall en particulier. Or, comme les recettes du premier trimestre de 1902 sont supérieures à celles de l'année 1900, la direction de l'Union suisse, et nous avec elle, pensons qu'on peut sans grand risque prendre comme base des estimations, pour le second semestre de 1902, les recettes correspondantes de l'année 1900.

Ad III. Le décompte des gares et tronçons communs, en tant qu'il s'agit de communauté avec l'ancien Nord-Est (aujourd'hui III^{me} arrondissement provisoire des chemins de fer

fédéraux) sera supprimé déjà pour l'année 1902. Cependant, comme les postes de recettes et de dépenses y relatives ont été insérés dans le budget du III^{me} arrondissement, nous laissons subsister ici les postes correspondants, qui s'annuleront, du reste, dans le compte général annuel des chemins de fer fédéraux.

Les revenus des services auxiliaires sont estimés suivant le mode adopté dans nos précédents budgets. L'intérêt de leur capital de construction et d'exploitation figure aux recettes du compte de pertes et profits.

Dépenses d'exploitation.

Administration centrale à Berne.

Nous estimons ces dépenses à 110,170 francs. Nous ne demandons aucun crédit nouveau pour les services existants de la Direction générale; en revanche, à partir du 1^{er} juillet 1902, le contrôle des recettes et le contrôle central des wagons de l'Union suisse seront transférés à la Direction générale, quoique restant provisoirement à St-Gall. En outre, le bureau commercial de l'Union suisse n'existera plus et son personnel viendra renforcer nos bureaux de tarifs à Berne.

IV^{me} arrondissement (ancienne Union suisse).

Le Conseil d'administration de l'Union suisse avait décidé en 1900 d'accorder au personnel un supplément d'un demi-mois de traitement et cette décision a reçu son application déjà pour l'année 1899. Cette dépense supplémentaire ne figure pas dans les budgets de l'Union suisse; en revanche, elle est comprise dans les dépenses du personnel aux comptes d'exploitation. Considérant qu'elle a essentiellement le caractère d'une gratification générale, nous en avons fait abstraction dans le présent budget, nous réservant d'en tenir compte lors de la clôture de l'exercice.

I. Administration générale . . . fr. 121,390

Les autorités administratives de l'Union suisse sont remplacées par le conseil et la direction du IV^{me} arrondissement; sauf le rattachement à la Direction générale du contrôle des recettes et du contrôle central des wagons et la suppression du bureau commercial, il n'a provisoirement été fait aucune modification essentielle à l'organisation de l'administration générale.

II. Entretien et surveillance de la voie . fr. 957,945

Le budget annuel dressé par l'Union suisse pour ce chapitre se monte à 1,415,900 francs. Une grande partie des dépenses est ainsi reportée sur le second semestre.

Les dépenses du bureau de construction pour l'extension de la gare de Saint-Gall sont prévues dans le budget de construction.

III. Service de l'expédition et des trains fr. 1,185,340

Il est prévu une augmentation du personnel ensuite de la création des trains de nuit Zurich-Buchs-Arlberg et Zurich-St-Gall-Munich.

Les dépenses pour les uniformes sont plus grandes que précédemment ensuite de l'application au personnel de l'Union suisse de notre règlement sur la matière.

IV. Traction et matériel . . fr. 1,465,120

Le prix moyen budgété pour le charbon est de fr. 33.40 la tonne, prix qui dérive encore des anciens contrats faits par l'Union suisse; ce réseau ne pourra être mis au bénéfice des contrats liés par les chemins de fer fédéraux qu'à partir de 1903.

V. Dépenses diverses . . fr. 614,650

L'évaluation de ces dépenses n'a pas pu être faite pour le second semestre exactement; une partie d'entre elles concerne des dépenses afférentes aux six premiers mois dont le paiement échoit après le 1^{er} juillet. En revanche, en ce qui concerne l'assurance contre l'incendie, il a été seulement prévu celle des bâtiments, la prime des autres assurances ayant déjà été payée l'an dernier.

Deuxième budget supplémentaire du compte de Profits et Pertes.

Recettes.

Excédent des recettes d'exploitation fr. 2,342,325

Nous devons faire remarquer ici que les éléments de recettes et de dépenses n'étant pas les mêmes pour le second

semestre que pour le premier, qu'en particulier les recettes du second semestre étant d'habitude supérieures à celles du premier, on commettrait une erreur en évaluant l'excédent des recettes d'exploitation de l'exercice entier à une somme double de celle que montre le présent budget.

Revenus de capitaux disponibles . fr. 50,000

Le service financier de l'Union suisse passant à la Direction générale, il est assez difficile d'évaluer le produit des capitaux disponibles de cette provenance. Nous pensons toutefois que le chiffre budgété pourra être atteint.

Intérêts des services auxiliaires . fr. 62,700

Ce poste est introduit pour la première fois; il a été calculé de la même manière que pour le II^{me} et le III^{me} arrondissement.

Prélèvement sur le fonds de renouvellement fr. 240,000

Il a été prévu pour l'année entière une somme correspondant à peu près à celle des exercices 1900 et 1901.

Dépenses.

Intérêts en compte courant, commissions, etc. fr. 50,000

Le principal poste de ce chapitre concerne l'intérêt des comptes de dépôt ouverts dans les livres de l'Union suisse aux employés, suivant règlement spécial. Comme la loi de rachat du 15 octobre 1897 ne prévoit pas l'ouverture de comptes de dépôt en faveur du personnel, nous rembourserons ces comptes dans le courant de l'année 1903.

Le premier semestre a été chargé des intérêts de l'avance de 3,500,000 francs consentie par le Département fédéral des Finances à la direction de l'Union suisse et devant servir au paiement des dépenses d'agrandissement de la gare de St-Gall. Ensuite du rachat, ces intérêts n'ont plus à figurer dans ce chapitre pour le second semestre, mais feront partie des intérêts sur nos emprunts consolidés.

Intérêts des emprunts consolidés . fr. 864,550

Nous budgetons la moitié de l'intérêt annuel prévu dans le budget dressé par l'Union suisse.

Dépenses d'amortissement.

L'Union suisse consacrait entre autres 200,000 francs à un amortissement de ses emprunts consolidés. Cet amortissement sera remplacé à partir de 1903 par notre quote générale d'amortissement.

Versement au fonds de renouvellement fr. 388,000
soit pour l'année entière » 776,000

Nous avons admis provisoirement, en attendant l'élaboration du règlement spécial qui devra être sanctionné par le Conseil fédéral, les mêmes bases que pour le troisième arrondissement.

Dépenses pour différents buts . . . fr. 5,000

Ces dépenses comprenaient précédemment entre autres la contribution extraordinaire au déficit de la caisse de secours, 175,000 francs. Nous couvrirons ce déficit par une application de titres de notre portefeuille ; c'est pourquoi dans le présent budget il n'est prévu, sous une rubrique spéciale, quo l'intérêt de ce capital.

Intérêts du capital de rachat . fr. 703,850

En paiement du prix de rachat la Confédération remet à l'Union suisse :

En obligations 3 1/2 % des Chemins de fer fédéraux	fr. 22,000,000
En espèces	» 18,220,000
	<hr/>
Total	fr. 40,220,000

Nous budgetons l'intérêt à 3 1/2 % de ce capital.

II^{me} Budget supplémentaire des dépenses de construction.

Le deuxième budget supplémentaire des dépenses de construction comprend les dépenses du IV^{me} arrondissement (ancienne Union suisse) pour le second semestre de 1902.

Il était indiqué de prendre pour base de ce deuxième budget supplémentaire le budget de construction élaboré par la Direction de l'Union suisse pour l'exercice 1902 entier. C'est pourquoi nous avons répété les chiffres de ce budget dans la première colonne.

I. Chemin de fer et installations fixes.

Sur la proposition de la Direction de l'Union suisse, quelques postes ont été ajoutés au budget de 1902 de l'Union suisse, soit :

Pos. 1^b. *Rätterschen*. Construction d'une marquise pour le bâtiment aux voyageurs fr. 2,500

Pos. 7. *Winkeln*. Prolongement de la voie d'évitement et des voies de dépassement, etc.; ces agrandissements sont destinés à décharger, pendant les fêtes du centenaire de 1903, la gare de St-Gall dont la transformation ne sera pas encore achevée. De plus, nous prévoyons la construction d'une remise à voitures. Dépense totale 90,000 francs, dont pour le II^{me} semestre 1902 fr. 20,000

Pos. 10^c. *St. Margrethen*. Achat de terrain en prévision de la construction d'une usine à gaz et d'une fabrique de laque à la limite du terrain du chemin de fer » 40,000

Pos. 17^b. Construction d'un logement à la « *Walzenmühle* » » 5,000

De plus, il a dû être prévu une augmentation,
Pos. 20.

Schmerikon, prolongement de la voie d'évitement, ensuite de l'abaissement du niveau de la gare, de 40,000 francs à » 51,000

En revanche, quelques-uns des postes du budget de l'Union Suisse, ne donneront lieu à aucune dépense pour le second semestre 1902, les travaux en question étant déjà achevés.

Pos. 10^b. *St. Margrethen*. Raccordement des voies en cul de sac IV et V avec la voie principale des chemins de fer autrichiens fr. 13,500

Pos. 12. *Altstätten*. Grue pour fûts de 1500 kg., près de la halle aux marchandises » 600

Pos. 14. *Ragaz*. Prolongement de la voie d'évitement » 37,000

Pos. 16. *Landquart*. Agrandissement des voies et installation d'une buanderie dans le bâtiment des employés » 85,700

Pos. 22^g. Améliorations aux installations existantes, par exemple: introduction de serrures à ressort aux aiguilles renforcées et installation de signaux avancés » 15,000

Les dépenses de construction totales prévues par le budget de construction de l'Union suisse pour l'année entière 1902 au chapitre « Chemin de fer et installations fixes » se montent à fr. 3,155,000

Celles prévues par notre II^{me} budget supplémentaire pour l'ancien réseau de l'Union suisse se montent à » 2,610,700

Le fait que les dépenses prévues pour le second semestre sont beaucoup plus élevées que la moitié de celles de l'année entière provient de ce que la plus grande partie de la campagne des travaux tombe sur le second semestre.

Nous avons à faire les observations spéciales suivantes, concernant le principal objet du budget de construction, soit:

Pos. 8. *St-Gall*. Agrandissement de la gare.

Les installations principales suivantes sont déjà en grande partie exécutées: voies pour la nouvelle gare aux marchandises, passage supérieur de la St-Leonhardstrasse, le pont de Vonwil, le déplacement de la voie principale pour Winterthour et du chemin de fer routier d'Appenzell.

Les halles aux marchandises, le bâtiment de la douane et les remises aux locomotives devront être construits pendant le second semestre.

Le nouveau bâtiment aux voyageurs devra être édifié plus tard; il comprendra aux étages supérieurs les locaux nécessaires à l'administration du IV^{me} arrondissement.

Il sera pourvu à l'installation de perrons et voies avec passages souterrains dans la gare des voyageurs, à l'installation de la gare des chemins de fer secondaires, etc.

II. Matériel roulant.

Pos. 34. Voitures. Pendant l'année courante, d'abord 9 voitures en construction des séries AB³ et C³ seront livrées. D'après les prescriptions de l'arrêté fédéral du 8 février 1898, il y a, en outre, à couvrir un déficit de 424 places en sus. Le type des 12 voitures de I^{re} et II^{me} classe prévues à cet effet et inscrites comme nouveau poste au budget, n'est pas encore définitivement adopté. Outre cela, 2 anciennes voitures, nos 20 et 70, celle-ci détruite par le feu, doivent être mises hors de service et remplacées.

Budget supplémentaire des dépenses de capital.

A. Dépenses.

1. Dépenses pour la construction.

Elles se composent, suivant le budget de construction, de

I. Chemin de fer et installations fixes	fr. 2,544,000
II. Matériel roulant	» 558,400
III. Mobilier et ustensiles	» 41,000

fr. 3,143,400

2. Remboursements de capitaux.

Il n'y a pas, pendant le second semestre, de remboursements sur les emprunts consolidés.

B. Recettes.

Pour couvrir ces dépenses, nous avons à notre disposition les fonds disponibles des chemins de fer fédéraux.

Comme conclusion au présent rapport, nous avons l'honneur de vous proposer de décider ce qui suit :

Seront soumis à l'approbation de l'Assemblée fédérale

1. Le II^{me} budget supplémentaire d'exploitation des chemins de fer fédéraux pour 1902, se montant en recettes à
fr. 6,796,940
et en dépenses à » 4,454,615

2. Le II^{me} budget supplémentaire du compte de Profits et Pertes des chemins de fer fédéraux pour 1902, se montant en recettes à fr. 2,695,025
et en dépenses à » 2,050,400

3. Le II^{me} budget supplémentaire des dépenses de construction des chemins de fer fédéraux pour 1902, se montant à
fr. 3,230,050

4. Le II^{me} budget supplémentaire du compte de capital des chemins de fer fédéraux pour 1902, se montant à fr. 3,143,400

Veillez agréer, Monsieur le président et Messieurs, l'assurance de notre haute considération.

Berne, le 31 mai 1902.

Au nom du Conseil d'administration
des chemins de fer fédéraux :

Le président :

Casimir von Arx.

Le secrétaire :

Murset.

Annexes :

1. Budget supplémentaire d'exploitation.
2. Budget supplémentaire de construction.

Message

du

Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale

concernant

le transfert à la Société des tramways lausannois d'une partie de la concession d'un chemin de fer électrique sur route de Lausanne à Moudon.

(Du 12 juin 1902.)

Monsieur le président et messieurs,

Par arrêté fédéral du 29 juin 1900 (*Recueil des chemins de fer XVI, 173*), vous avez renouvelé en faveur de la « Compagnie des chemins de fer régionaux électriques du Jorat » la concession du 22 décembre 1898 pour l'établissement et l'exploitation d'un chemin de fer électrique sur route de Lausanne à Moudon, par le Chalet-à-Gobet et Carrouge d'une part, et par Savigny et Carrouge d'autre part. En extension de cette concession, vous avez, par arrêté fédéral du 21 décembre 1900 (*Recueil des chemins de fer XVI, 282*), autorisé cette Compagnie à introduire sa ligne de La Sallaz dans la ville de Lausanne. Sur la base de cette concession ainsi étendue, la compagnie des chemins de fer régionaux électriques du Jorat a construit le tronçon La Sallaz-Calvaire aujourd'hui ouvert à l'exploitation.

Le Calvaire se trouve, d'autre part, être le point terminus du réseau des tramways lausannois concédés par arrêtés fé-

Rapport et proposition du Conseil d'administration des chemins de fer fédéraux au Conseil fédéral concernant le 2me budget supplémentaire pour 1902 des chemins de fer fédéraux, pour être transmis à l'Assemblée fédérale. Du 31 mai 1902.

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1902
Année	
Anno	
Band	3
Volume	
Volume	
Heft	25
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	18.06.1902
Date	
Data	
Seite	749-760
Page	
Pagina	
Ref. No	10 075 026

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.